



Convocation d'un mineur à la gendarmerie par téléphone et prise d

Par **Superval**, le **02/05/2012** à **12:48**

Bonjour,

mon fils de 14 ans a été convoqué par un gendarme qui l'a contacté sur son téléphone portable dont il avait trouvé le numéro sur le portable d'un autre jeune entendu dans le cadre d'une affaire de vandalisme. J'ai rappelé la gendarmerie, pensant que c'était une blague, mais on m'a confirmé que c'était normal d'appeler le jeune directement sans passer par ses parents !

Nous nous sommes rendus à la convocation l'après midi, mon enfant a été entendu en tant que témoin pendant que moi même était entendue par un autre gendarme. On m'a dit, ne vous inquiétez-pas, on ne va pas prendre ses empreintes. Puis quelques minutes après : votre fils ne s'oppose pas à ce qu'on prenne ses empreintes. je demande alors a quoi vont servir ces empreintes, on me répond qu'ils les gardent pendant l'enquête, et que de toute façon tout est effacé à ses 16 ans.

Une fois dans la voiture, mon fils me dit qu'on l'a aussi pris en photo, ce qui ne ma pas été dit. Mes questions sont donc : peut on convoquer un mineur en le contactant sur son portable ? Que vont ils faire avec ces empreintes et ces photos ? Mon fils n'a rien à voir avec cette affaire à priori, et on le traite comme un suspect. Je m'inquiète de ce fichage qui me parait abusif.

Merci d'avance